



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAÔNE

vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour,
VESOUL, le 26 JAN 2015
Le Préfet

François HAMET

Plan de prévention du risque d'inondation (PPRi)
par débordement de la rivière « l'Ognon » de part et d'autre de la ville de Lure

Communes concernées : Lure, Roye, Vouhenans, Magny-Vernois, Vy-lès-Lure

3 – PLANS DU ZONAGE REGLEMENTAIRE (POUR UNE CRUE CENTENNALE)

Direction départementale
des territoires de la Haute-Saône

Naldeo
INGENIERIE & CONSEIL

vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour:
VESOUL, le 26 JAN. 2015
Le Préfet



François HAMET

AVERTISSEMENT

La plus forte crue connue de l'Ognon sur le secteur d'étude du présent plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) est la crue de février 1990. **Cette crue historique est légèrement moins forte qu'une crue d'occurrence centennale.**

Il est rappelé qu'une crue d'occurrence centennale est une crue qui, en termes de probabilité, a une chance sur cent de survenir chaque année.

Lors de l'élaboration d'un PPRi, l'intérieur des bâtiments n'est pas examiné. Ainsi, un terrain inondable ne signifie pas obligatoirement que le bâtiment situé sur ce terrain soit également inondable (exemple pas de sous-sol et premier plancher rehaussé).

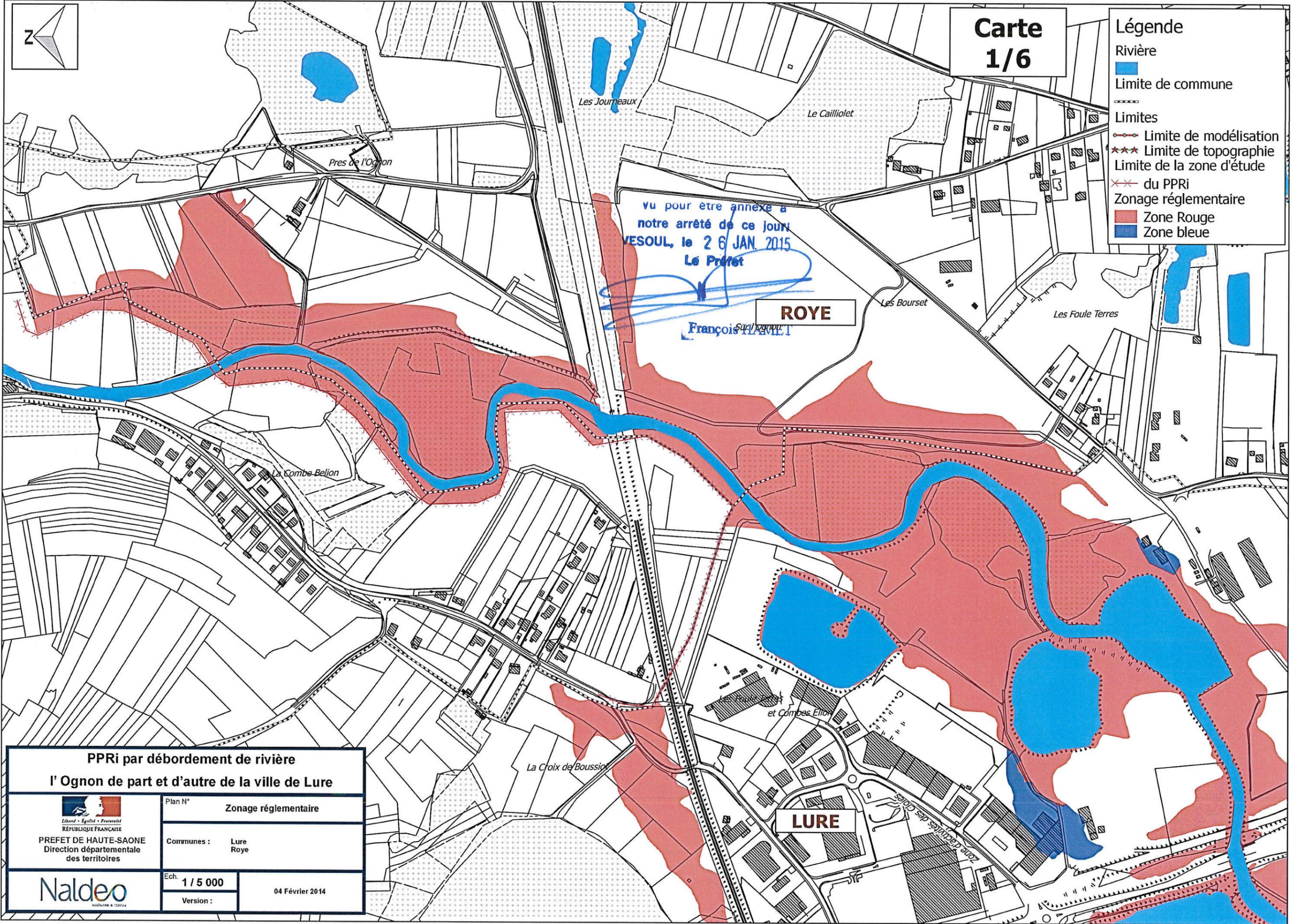
La méthodologie d'étude des plans de prévention des risques d'inondation demande de retenir pour l'établissement des documents graphiques, la cartographie de la plus forte crue historique connue, ou si celle-ci est moins importante que la crue centennale, de retenir la cartographie de cette dernière.

Pour notre dossier, comme la crue de février 1990 est légèrement moins forte qu'une crue centennale, c'est donc la crue centennale modélisée qui a été retenue pour dresser les plans.

Il est donc normal que l'étendue des zones inondables cartographiées pour définir le zonage réglementaire du PPRi, soit légèrement plus importante, à certains endroits, que les champs d'inondation constatés lors de la crue historique de février 1990.

Carte 1/6

- Légende**
- Rivière
 - Limite de commune
 - Limites
 - Limite de modélisation
 - *** Limite de topographie
 - Limite de la zone d'étude
 - du PPRi
 - Zonage réglementaire
 - Zone Rouge
 - Zone bleue



vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour
VESOUL, le 26 JAN. 2015
Le Préfet

ROYE
François HAMEL

LURE

PPRi par débordement de rivière l'Ognon de part et d'autre de la ville de Lure	
 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DE HAUTE-SAÔNE Direction départementale des territoires	Plan N° Zonage réglementaire
	Communes : Lure Roye
 Naldeo <small>INGÉNIEURS & TOPOGRAPHES</small>	Ech. 1 / 5 000 Version : 04 Février 2014

PPRI par débordement de rivière

l'Ognon de part et d'autre de la ville de Lure



PREFET DE HAUTE-SAONE
Direction départementale
des territoires

Naldeo

Plan N° Zonage réglementaire

Communes : Lure
Roye

Ech. 1 / 5 000

04 Décembre 2014

Version : Planche modifiée suite à la procédure
d'enquête publique

Carte
2/6

LURE

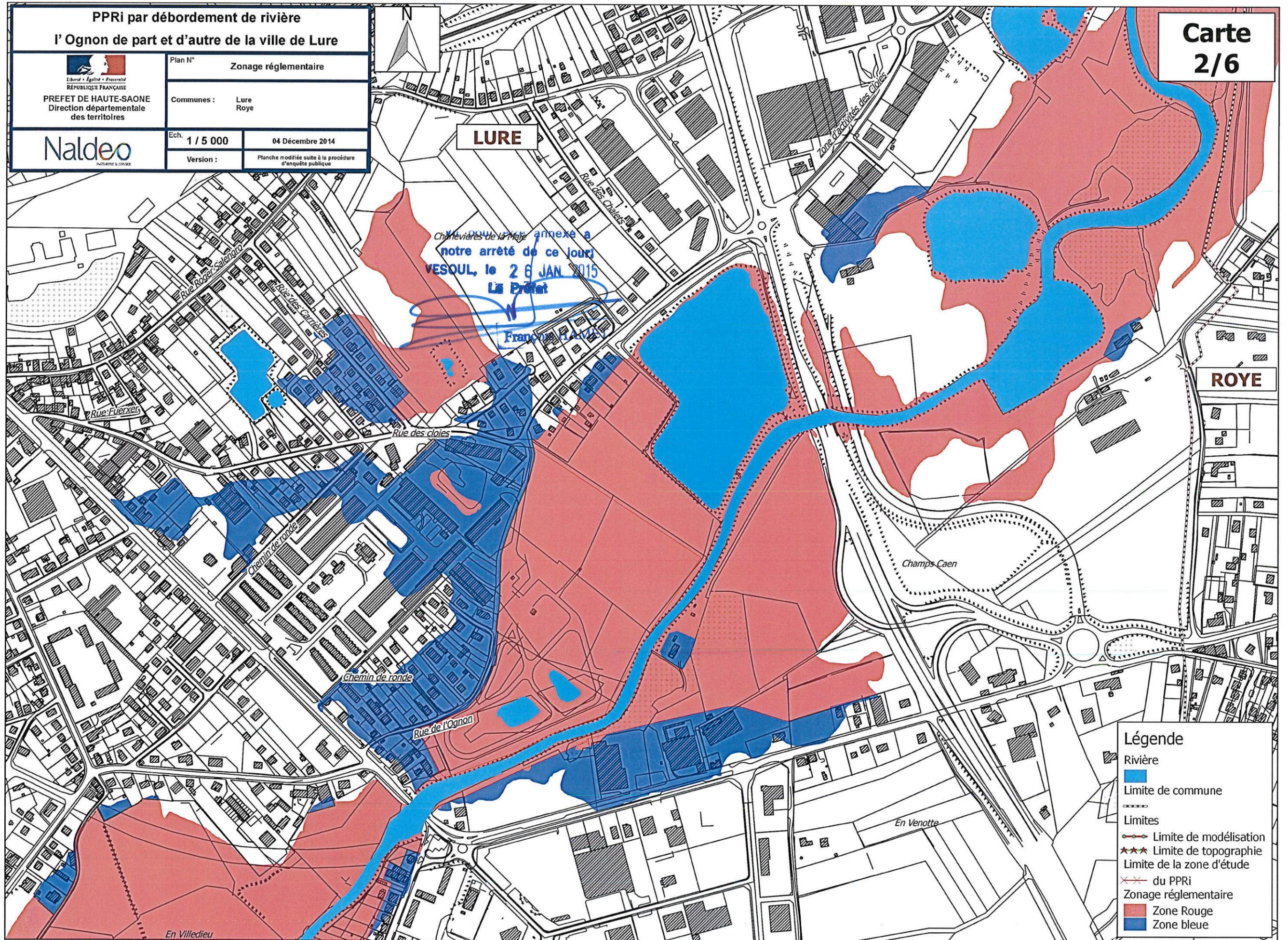
ROYE

Vous pouvez annexer à
notre arrêté de ce jour
VESOUL, le 26 JAN 2015
Le Préfet

Francis TATY

Légende

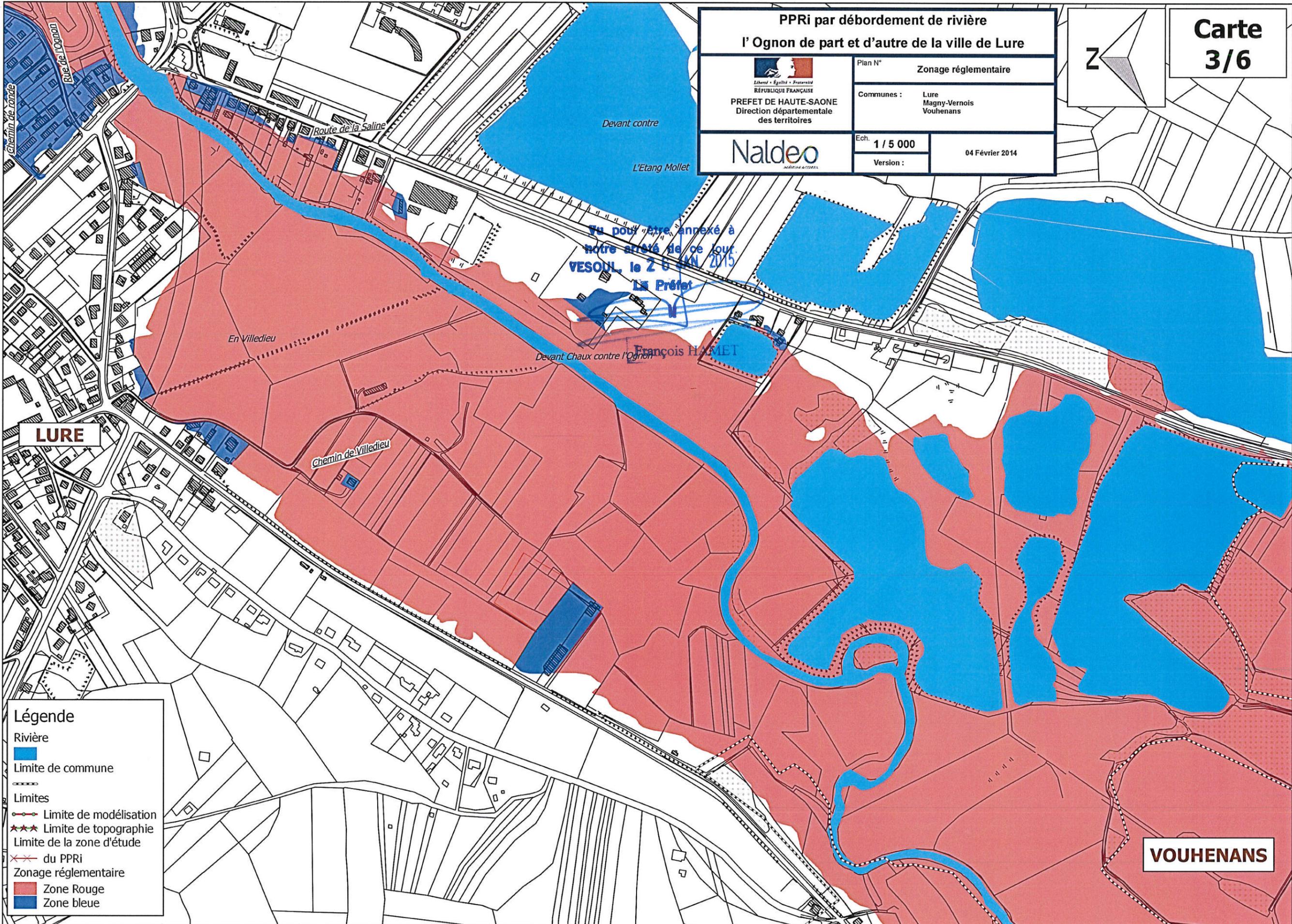
- Rivière
- Limite de commune
- Limites
 - Limite de modélisation
 - Limite de topographie
 - Limite de la zone d'étude
- du PPRI
- Zonage réglementaire
 - Zone Rouge
 - Zone bleue



PPRi par débordement de rivière
l'Ognon de part et d'autre de la ville de Lure

 LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DE HAUTE-SAONE Direction départementale des territoires	Plan N°	Zonage réglementaire
	Communes :	Lure Magny-Vernois Vouhenans
	Ech.	1 / 5 000
	Version :	04 Février 2014

Carte
3/6



- Légende**
- Rivière
 - Limite de commune
 - Limites
 - Limite de modélisation
 - *** Limite de topographie
 - Limite de la zone d'étude
 - du PPRi
 - Zonage réglementaire
 - Zone Rouge
 - Zone bleue

LURE

VOUHENANS

**PPRI par débordement de rivière
l'Ognon de part et d'autre de la ville de Lure**



PREFET DE HAUTE-SAONE
Direction départementale
des territoires

Naldeo

Plan N° Zonage réglementaire

Communes : Magny-Vernois
Vouhenans
Vy-lès-Lure

Ech. 1 / 5 000

04 Décembre 2014

Version :

Planche modifiée suite à la procédure
d'enquête publique

Vu pour être annexé à
notre arrêté de ce jour,
VESOUL, le 26 JAN. 2015
Le Préfet

VOUHENANS

MAGNY-VERNOIS

VY-LES-LURE

Légende

Rivière



Limite de commune



Limites

—●—●— Limite de modélisation

★ ★ ★ Limite de topographie

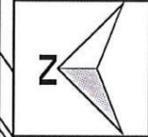
—●—●— Limite de la zone d'étude

× × × du PPRI

Zonage réglementaire

■ Zone Rouge

■ Zone bleue



Le Grapset

Champs Grenier

Les Ronchamps

Les Fougères

Rencontre des zones
inondables de l'Ognon
et de la Reigne

